

LE JOURNAL

R POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

DOUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSCRIPTIONS:
Annonces: la ligne . . . 25
Réclamés: . . . 50
Faits divers: . . . 50
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces reçues à Roubaix, au bureau du journal à Lille, chez M. Gouand, Libraire, Grande Place; à Paris, chez M. Havaux, Libraire, n° 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office du Postier.

estime M. Gambetta assez intelligent pour le deviner lui-même, s'il le veut bien.
Selon la *Correspondance de Pesth*, M. de Bismarck, parlant de la guerre grecque qui anime la Grèce, aurait prononcé ces mots dans un de ses derniers entretiens avec M. de Saint-Vallier: « Je crains bien que les Grecs n'aient trop compté sur les promesses de votre gouvernement. » Et comme M. de Saint-Vallier se recroisait très fort, M. de Bismarck aurait dit, avec la bonhomie ironique et l'apre franchise qu'il affecte si volontiers: « Excusez moi de confondre quelquefois M. Gambetta et le gouvernement; mais, dans ces derniers temps, je me suis habitué à considérer l'ancien directeur de Tours comme le maître absolu des destinées de la France, et c'est ce qui me fait douter de la solidité du terrain sur lequel veut nous entraîner le gouvernement que vous représentez. » Ce récit de la *Correspondance de Pesth* est-il authentique? Nous le présumons. Car ces paroles de M. de Bismarck ne sont pas seulement vraisemblables, en raison de l'usage, hélas! trop naturel, que l'on a tardé à ne pouvoir pas manquer de faire de l'ambiguïté dangereuse que la dictature de M. Gambetta met de jour en jour dans notre politique étrangère; ces paroles sont indirectement confirmées par le journal officiel que le gouvernement allemand publie à Strasbourg, sous les yeux mêmes du maréchal de Manteuffel.

La *Gazette d'Alsace-Lorraine*, appréciant la circulaire de M. Barthélemy Saint-Hilaire, écrit ceci: « On sait que l'on fait à Paris deux sortes de politique: la politique officielle, toute pacifique, et la politique officieuse, qui cherche au contraire à susciter des embarras sur tous les points. C'est cette politique qui prévaudra à Athènes au moment opportun; elle aura les conséquences que peint la circulaire de M. Barthélemy Saint-Hilaire. » Comme on le voit, M. de Bismarck a bien l'intention d'exécuter la défense de l'Europe contre la France, en déclarant qu'une politique double, pacifique officiellement, belliqueuse secrètement, comme celle que M. Gambetta met en œuvre concurrentement avec M. Barthélemy Saint-Hilaire, ne mérite aucune confiance.

Que le dualisme de cette politique fat un fâcheux inconvénient, un grave embarras pour notre diplomatie, nous l'avons cent fois prouvé.

Partagés entre les deux forces qui les dirigent en sens contraires, ou nos diplomates trahissent le ministre au profit de M. Gambetta, ou ils exécutent soit confusément, soit tour à tour, les ordres de l'un et de l'autre, et dès lors l'unité ne préside plus aux efforts de notre diplomatie: c'est la contradiction et toutes ses faiblesses, c'est le ressorsir; et quel crédit, quel respect même nos diplomates peuvent-ils conserver, quand et à la

Une note émanée du ministère de l'intérieur annonce que si les nominations et promotions dans l'ordre national de M. de Bismarck n'ont pas paru, cette année, au *Journal officiel*, les premiers jours de janvier, ainsi que cela avait lieu ordinairement les années précédentes, c'est à un scrupule de M. de Bismarck qu'on doit attribuer cette dérogation à un usage ancien: M. de Bismarck n'a pas voulu qu'on fût accusé, par une distribution de faveurs, de peser sur les résultats des élections municipales.

Les scrupules de M. de Bismarck! voilà un de ces comble qu'il faut enregistrer dans les petits papiers républicains.

Lorsqu'il fut question de faire appliquer les décrets contre les congrégations, M. de Bismarck ajourna le mouvement administratif annoncé depuis longtemps. Alors aussi on parla des scrupules de M. de Bismarck de l'intérieur; mais personne ne fat digne de comprendre que cet ajournement n'avait pour but que de stimuler le zèle des fonctionnaires; on sembla leur dire: selon que vous serez implacables ou faibles, vous aurez ou vous n'aurez pas de l'avancement; et l'avancement fut, en effet, donné au plus méritant.

Alors des croix.
Il nous étonnerait bien qu'il en eût été un préfet ou à un sous-préfet dont les électeurs auront donné la majorité aux candidats conservateurs.

Le Français reçoit d'un de ses amis politiques la lettre suivante:
« On se tromperait, à l'étranger, si l'on persistait à se représenter la France comme partagée entre des minorités monarchiques ou bonapartistes et une majorité républicaine; on se tromperait encore plus si l'on s'imaginait voir d'un côté le trône et l'autel, ou le trône sans l'autel, et de l'autre la liberté. Cette définition des partis a cessé d'être exacte depuis que le gouvernement républicain n'est plus en question et que les républicains de la veille se sont emparés du pouvoir. Menacés dans l'exercice de leurs droits les plus chers, les monarchistes de toutes les écoles ont été d'instinct les plus pressés; le danger, l'intérêt commun les ont rapprochés et ils ont, avec plus ou moins de bonne volonté, mis au second plan le sujet de leurs anciennes querelles, pour s'abriter sous le drapeau de la liberté. Les républicains ont fait l'évolution en sens inverse; depuis qu'ils sont les maîtres, ils se sont affranchis des contraintes et des masques qu'ils étaient imposés pendant les luttes victorieuses et le partage des dépouilles disaient naturellement des alliés qui ne se sont enlignés que pour confondre leurs voix discordantes dans un marshallisme général en donnant l'assaut aux places à la caisse dont le gouvernement dispose.

Beaucoup de périls furent envisagés; mais ils semblaient d'une nature technique et menaçant seulement la liberté de l'enseignement, remis à plus tard, au d'un monopole brutal.

Les événements et les passions ont soudain révélé le Conseil supérieur sous l'aspect d'un tribunal sans cesse agaçant, il s'est monté contre nous, nous ne nous doutions pas que ce Conseil, réclamant un culte de la République.

L'Université est ce train à se broder avec la presse. Autrefois, elle était en dehors des polémiques politiques; les journaux ne soupçonnaient même point qu'il existait de telles personnes, et portait le nom de recteurs.

Aujourd'hui les journaux sont pourchassés et viciés à cause des recteurs. Voyez ce qui vient d'arriver à notre excellent confrère, M. Lefebvre, du *Propagateur de Lille*. C'est un fait, non isolé, triste et grave; nous invitons les conseils académiques et les directeurs de l'Université à s'en préoccuper vivement.

Autrefois, tout le monde ou à peu près honorait l'Université; ce sentiment de filial respect s'évanouit. Les journaux ne parlent plus d'elle qu'avec une crainte qui ressemble à de l'horreur. L'horreur viendra. Aussitôt que se rouvrira une session des conseils académiques, chacun de nous ressentira des appréhensions secrètes et se préparera sur ses taches excès d'une prudence timorée.

L'Université composée d'hommes intelligents et libres, frondeurs, sceptiques, a tant les hasards et les dangers de la discussion, que l'absence d'un respect humain, peut elle tolérer plus longtemps ce système de protection illibérale qui l'avilissait? Son honneur exige qu'elle le désavoue et le repousse.

(Constitutionnel.)
L'ÉQUITÉ OPPORTUNISTE
On annonce la prochaine mise à la retraite de M. de Marivaux, le plus ancien capitaine de vaisseau de notre marine.

Appelé à ce grade il y a déjà plus de seize ans, M. de Marivaux n'a pu atteindre l'épaulette de contre-amiral, malgré ses mérites et ses services non moins importants que ceux de son collègue.

Il y a là un acte de vengeance personnelle dont le public doit rester juge.
On raconte en effet que, chargé du commandement du camp de Conlie, le capitaine de Marivaux n'organisa pas les critiques aux généraux improvisés de la Défense nationale.

Tel est le seul motif qui a entravé sa carrière.
LES SCRUPULES DE M. DE BISMARCK
Une note émanée du ministère de l'intérieur annonce que si les nominations et promotions dans l'ordre national de M. de Bismarck n'ont pas paru, cette année, au *Journal officiel*, les premiers jours de janvier, ainsi que cela avait lieu ordinairement les années précédentes, c'est à un scrupule de M. de Bismarck qu'on doit attribuer cette dérogation à un usage ancien: M. de Bismarck n'a pas voulu qu'on fût accusé, par une distribution de faveurs, de peser sur les résultats des élections municipales.

des à présent libre cours. Il est toutefois un signal qui fait tomber subitement toutes ces colères lui qui du moins les associe dans une fureur commune. — Ah! ne croyez pas que ces républicains vont se réunir et tomber dans les bras les uns des autres, du nom de la liberté menacée. Ce n'est pas pour la défendre, hélas! qu'ils se donnent le main. Une porte de couly à crocheter, des religieux à colporter, une chapelle à fermer, des écoles à chasser des écoles ou des hôpitaux, des professeurs à arracher de leur chaire, des congrès attributions aux Alsaciens à l'extérieur de la République comme n'étant pas français, voilà le programme patriotique qui rallie tous ces courages, et ne vous y trompez pas, l'Église n'attire les premiers comme les tyrannies, que parce qu'elle est le fort de la première des libertés, celle de la conscience. Si la magistrature essaye de couvrir de la protection de la loi les religieux qui demandent aux attributions des Alsaciens dans leur domicile violé, on suspend la menace au-dessus de la tête des magistrats et, en attendant qu'on puisse légalement les enlever de leur siège, on les dépouille de leurs attributions au profit de tribunaux extraordinaires où les victimes des expulsions violentes retrouvent comme leurs juges ceux mêmes contre lesquels elles viennent demander justice.

Si le Sénat tente de réviser le jugement sommaire déjà prononcé par l'autre Chambre contre la magistrature, cette tentative sera le signal de sa fin; le pouvoir populaire en fera justice l'an prochain comme de tout ce qui tentera encore de lui résister. — La liberté, c'est donc bien elle qu'on poursuit partout, sous toutes les ormes, dans le sanctuaire, comme au prétoire, au Sénat comme au Conseil d'État, ou devant le tribunal des conflits et le conseil supérieur de l'instruction publique. Nos maîtres ne s'en cachent guère d'ailleurs. Lisez leurs journaux. — Dans le langage élégant de la polémique contemporaine, ils la qualifient de *vieille guitare*; écoutez leurs discours, ouvrez leurs livres! Ils s'attaquent directement au principe de toute liberté; ils ne veulent pas plus de philosophie, si elle est spirituelle, que de religion dans l'enseignement; ni Dieu, ni âme! C'est leur dernier mot. « La liberté, voilà l'ennemi! » tel est le cri de ralliement des républicains au pouvoir.

La force des choses impose aux uns et aux autres cet aveu: La liberté est l'enjeu des partis. Si la foule se rassemble aux portes d'un sanctuaire profane, c'est au cri de: Vive la liberté! qu'elle accompagne les religieux expulsés et c'est à ce cri devenu séditieux que les agents de la police reconnaissent au milieu du tumulte les adversaires du gouvernement, c'est pour ce méfait qu'ils empoignent les hommes les plus respectables, les femmes elles mêmes et les jettent sans privilège dans la prison comme avec les pick-pockets.

J'ai essayé de vous expliquer dans cette première lettre comment s'est opérée la transformation des anciens partis, de leurs intérêts et de leurs programmes. Les monarchistes ou les bonapartistes d'autrefois, à l'exception des enfants terribles ou des incorrigibles, ce sont aujourd'hui les libéraux; leurs adversaires, condamnés à combattre en eux le principe même du régime actuel, n'ont plus le droit de se qualifier républicains, ils ne sont que des jacobins.

SERVICES EXCEPTIONNELLS
L'intransigeant s'étonne de voir décrocher ou élever à un grade supérieur dans la Légion d'honneur des commissaires de police dont l'attitude a donné lieu aux critiques du Conseil municipal.

Le journal de M. Rochefort ignore-t-il que MM. Dulac et Clément n'ont pas été récompensés à raison de leurs services administratifs mais pour le zèle opportuniste dont ils ont fait preuve en expulsant violemment de leur domicile des citoyens inoffensifs.

M. DE BISMARCK ET L'EXPULSION DES SOCIALISTES
On lit dans le *Peuple français*:
Nous apprenons, de source sûre, que les expulsions de socialistes, qui viennent chez nous de traverser une période de recrudescence, sont dues à la pression de M. de Bismarck.

MM. Grévy et Barthélemy Saint-Hilaire ont accueilli favorablement, sur ce point les demandes du chancelier allemand, dans le but de se concilier ses bonnes grâces.

Cette attitude n'est nullement vue d'un bon œil au Palais-Bourbon, et nous croyons savoir qu'il a fait à ce sujet des observations à M. Constans. Si M. Gambetta prend en main le pouvoir, nous pouvons affirmer que M. de Bismarck ne retrouvera plus un ministre disposé à lui céder sur tous les points.

mée de fédéraux qui à brève Paris et qui n'a qu'un désir, celui de renverser le gouvernement actuel par la force.

L'Angleterre, amie sincère de la liberté, a donné et donne asile aux exilés de tous les pays. Elle a recueilli les citoyens Valès, Lissagaray et tant d'autres en 1871, mais elle donne asile en 1881 aux victimes de M. Constans.

L'Angleterre a laissé vivre à leur âge, sur le sol des Trois-Royaumes, les tristes communalistes de 1871; elle laissera vivre comme ils l'entendent les gens honnêtes, dignes, paisibles, savants, que l'injustice française a chassés de leur pays en 1871.

Et quand nous voyons M. Louis Blanc réclamer contre l'expulsion de Cyprini, et annoncer qu'il interpellera le gouvernement au sujet du renvoi de ce citoyen, alors que ce même M. Louis Blanc — qui a si longtemps habité l'Angleterre sans y avoir appris, toutefois, à aimer et à respecter la liberté pour tous — a hautement approuvé l'application des décrets, ne sommes-nous pas en droit de nous demander si la logique, elle aussi, n'a pas été bannie de notre malheureux pays par les Ferry, les Constans, les Cazot, les Madier-Montjau et tous les jacobins de la Chambre et du ministère?

LETTRE DE PARIS
(de notre correspondant particulier)
Paris, le 19 janvier, 1881.
Les députés et les sénateurs qui ont prolongé leur séjour dans les départements, à l'occasion des scrutins de ballottage, arrivent lentement à Paris, sans doute à cause du mauvais temps. Les réunions parlementaires s'en sont ressenties hier, car elles étaient peu nombreuses. L'on s'étonne même que, dans ces conditions, l'Union républicaine, cédant à l'impulsion de quelques meneurs, ait décidé d'enlever à la minorité la vice-présidence qui lui était offerte. M. Spuller et quelques-uns de ses amis ont fait prévaloir cet argument qu'il pouvait y avoir du danger, dans certaines circonstances, à ce que la Chambre fût présidée par un adversaire des institutions actuelles. Mais pourquoi avoir attendu jusqu'en 1881 pour formuler ce raisonnement, que, du reste, on peut retourner contre les républicains mis en possession d'une vice-présidence, alors qu'ils n'étaient qu'à l'état de minorité véritablement révolutionnaire. C'est pourquoi l'on doutait, ce matin, que la majorité consentît à sanctionner cette innovation, qui devait avoir pour résultat de donner 2 vice-présidents à l'Union républicaine. On dit Brissot et Floquet.

Il est fort peu de députés républicains qui, avant de paraître dans les groupes en permanence dans les couloirs, à la bibliothèque ou à la buvette, n'aillent faire visite à M. Gambetta dans ses appartements du Palais Bourbon. Ces démarches suffiraient, au besoin, pour témoigner de la grande influence de l'ancien président, et de la certitude de sa réélection. Tous, d'ailleurs, sont parfaitement reçus et la conversation porte uniformément sur les élections municipales dans les départements de l'ordre du jour de la session.

L'article qui figure en tête de la *Revue française* d'aujourd'hui, vous indiquera la nature des réponses faites à l'endroit des derniers scrutins départementaux. Ce sont les républicains modérés qui l'ont emporté dans tous les centres où nos gouvernants disposent de la majorité. Cet aveu du moniteur de l'opportuniste dispense de tout autre commentaire. Il suffit, pour démontrer que, sans les décrets du 29 mars et leur exécution, le content radical, manifestement en baisse à l'heure actuelle, eût continué à monter.

Quant à l'ordre du jour de la session, ce ne sera pas la faute de M. Gambetta s'il ne se trouve pas réduit au strict nécessaire. Le futur président de la Chambre insiste surtout sur ce point que le Parlement, en supposant qu'il n'y ait point d'élections anticipées, n'a guère que six mois pour travailler, du 23 janvier au 25 juillet, en défalquant le mois de congé qui a lieu d'ordinaire en avril. Le budget de 1882 devra être forcément voté avant le 1er août, puisque cette année il n'y a point de session extraordinaire. En admettant que deux mois soient nécessaires pour l'élaboration, l'examen et le débat en séance publique des lois de finances; en admettant, d'autre part, qu'un mois soit employé à la révision du tarif général des douanes, tel qu'il reviendra du Sénat, il ne reste plus à la Chambre que 5 mois à donner aux autres travaux législatifs. Ce temps limité doit réagir sur son ordre du jour, qui ne saurait comprendre des projets ou des propositions de loi de quelque importance qui ne pourraient aboutir au cours de la session ordinaire, parée que, notamment, ils ne pourraient recevoir la sanction du Sénat. En se bornant aux lois militaires qui s'imposent nécessairement au vote du Parlement, à la loi sur la presse et au projet Bardoux relatif à la substitution